

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
LA VALLEE DE KAYSERSBERG**

**SERVICE PUBLIC  
DE L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services**

**EXERCICE 2009**

Application des articles L.2224-5 et D2224-1 du CGCT  
Décret n°2007-676 du 2 mai 2007 et arrêté du 2 mai 2007  
relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics  
d'eau potable et d'assainissement

# SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE</b>	<b>3</b>
<b>1. Objet du service</b>	<b>3</b>
<b>2. Champ d'application territorial</b>	<b>3</b>
<b>3. Mode de gestion du service</b>	<b>3</b>
<b>II. INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>4</b>
<b>1. Nombre d'habitants desservis par le service</b>	<b>4</b>
<b>2. Mise en œuvre de l'assainissement non collectif</b>	<b>4</b>
<b>III INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>5</b>
<b>1. Le prix du service</b>	<b>5</b>
<b>2. Les recettes 2006</b>	<b>6</b>
<b>IV INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>6</b>
<b>V INVESTISSEMENTS</b>	<b>8</b>
<b>IV. ANNEXES AU RAPPORT</b>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<b>1. Délibération du 10 février 2006 relative à la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>2. Délibération du 10 février 2006 relative à l'approbation de ses tarifs</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>3. Délibération du 15 septembre 2006 relative à l'approbation du tarif de contrôle de bonne exécution</b>	Erreur ! Signet non défini.

# I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

## 1. Objet du service

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le Service a été créé par délibération du 10 février 2006.

## 2. Champ d'application territorial

Le Service Public de l'assainissement non collectif assure ses missions sur les 10 communes de la Communauté de Communes : Ammerschwihr, Katzenthal, Kaysersberg, Kientzheim, Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey et Sigolsheim.

Sont concernés par ce service les propriétaires et occupants d'habitations et d'établissements rejetant des eaux usées domestiques et situés soit :

- en zone d'assainissement non collectif ;
- en zone d'assainissement collectif non encore desservie par le réseau public d'assainissement ;
- en zone d'assainissement collectif desservie par un réseau d'assainissement, mais auquel l'immeuble n'est pas raccordable.

## 3. Mode de gestion du service

Le service d'assainissement est assuré en régie, et fait l'objet d'un budget spécifique. Les recettes du service proviennent d'une redevance liée au service rendu et facturée directement aux usagers du service.

## 4. Personnel

Le Service est composé d'un technicien de la Communauté de Communes, à raison d'un mi temps annuel chargé des contrôles et du fonctionnement général du service.

La Communauté de Communes et la Commune de Labaroche ont une convention de mise à disposition d'un agent de la Commune au SPANC intercommunal, pour la réalisation des contrôles sur son territoire, ceci pour assurer le meilleur service aux usagers.

Le secrétariat et la comptabilité sont assurés par des agents de la Communauté de Communes.

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Nombre d'habitants desservis par le service

Le nombre estimatif d'usagers et d'habitants desservis par le service est indiqué dans le tableau suivant :

Commune	Nombre d'usagers	Evolution par rapport à 2008	Nombre d'habitants
Ammerschwihr	20	- 1	44
Fréland	185	-	432
Katzenthal	1	-	1
Kientzheim	0	-	0
Kaysersberg	37	-	76
Labaroche	788	+ 5	1609
Lapoutroie	180	+ 1	409
Le Bonhomme	121	+ 2	255
Orbey	485	+ 19	1042
Sigolsheim	3	-	8
<b>Total</b>	<b>1 820</b>	<b>+ 26</b>	<b>3 876</b>

Le nombre d'habitants est estimé à partir du nombre d'usagers par le rapport entre la population totale de la commune et le nombre de logements (Recensements légaux entre 2005 et 2008).

L'évolution annuelle du nombre d'usagers est le résultat du réajustement du recensement des immeubles non raccordés au fur et à mesure des contrôles, des nouvelles constructions en zone d'assainissement non collectif et des raccordements au réseau public d'assainissement.

Le nombre d'habitants estimé en assainissement non collectif a ainsi augmenté de 1,2 % entre 2008 et 2009 (3821 à 3866).

### 2. Mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Les contrôles de bon fonctionnement sont programmés par le service. Un courrier d'avis de visite est adressé à l'utilisateur (le propriétaire le plus souvent), deux semaines minimum avant la date de contrôle prévue.

Le contrôle consiste d'une part à vérifier la conformité de l'assainissement existant par rapport à la réglementation (diagnostic de premier contrôle), et d'autre part à en contrôler le bon fonctionnement et l'entretien qui doit être réalisé par l'utilisateur sur ses installations.

Ce contrôle fait l'objet d'un rapport envoyé à l'utilisateur du service.

Le contrôle de conception des nouveaux dispositifs se fait sur présentation par l'utilisateur d'un dossier technique à valider par le service, après une ou plusieurs visites sur place. Il consiste à vérifier que le projet de nouvel assainissement ou de réhabilitation d'un assainissement existant défectueux présenté par l'utilisateur est bien conforme à la réglementation en vigueur et aux contraintes du lieu d'implantation (pente, surface, nature du sol,.....).

Le contrôle de réalisation porte sur les travaux d'assainissement, réalisés par une entreprise ou non, et passe par plusieurs visites selon l'avancement du chantier. Ce contrôle consiste à vérifier d'une part la conformité de l'assainissement réalisé par rapport au projet validé par le service, et d'autre part le respect des normes techniques lors de la réalisation et la pose des dispositifs. Il revient à l'usager de prévenir le service du commencement des travaux. Ce contrôle fait l'objet d'un rapport envoyé à l'usager une fois les travaux terminés.

Le nombre de contrôles réalisés en 2009 est indiqué dans le tableau suivant :

	Contrôle de l'existant	contrôle de conception	Contrôle de réalisation
Ammerschwihr			
Fréland	1		
Katzenthal			
Kientzheim			
Kaysersberg			1
Labaroche	5	3	10
Lapoutroie	12		3
Le Bonhomme	1		1
Orbey	50	3	4
Sigolsheim			
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>6</b>	<b>19</b>

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif selon arrêté ministériel du 2 mai 2007 : **100**

- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : oui
- application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération : oui
- mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans : oui
- mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations : oui
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : non
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : non
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : non

### III INDICATEURS FINANCIERS

#### 1. Le prix du service

Les redevances couvrant les charges du service d'assainissement non collectif ont été établies par délibérations du 10 février 2006 et du 15 septembre 2006 :

- 120 € pour un contrôle de bon fonctionnement
- 60€ pour un contrôle de conception
- 60€ pour un contrôle de réalisation

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Les redevances sont forfaitaires et facturées à l'usager après service rendu.

Les charges de l'exercice 2009 sont indiquées dans le tableau suivant :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>COMPTES DE CHARGES</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>réalisé 2009</b>	<b>solde</b>
	Déficit de fonctionnement reporté	20 600	20 588,48	11,52
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	500	0	500
	Fournitures administratives	500	69,82	430,18
	Carburants	1 000	936,79	63,21
	Locations mobilières	2 700	2 527,12	172,88
	Voyages et déplacements	2 000	505,55	1 494,45
	Frais de télécommunications	400	42,07	357,93
	Multirisques	1 000	436,84	563,16
	Divers	100	876,59	- 776,59
	Frais d'affranchissement	400	197,89	202,11
	Charges de personnel et frais assimilés	25 000	8 700	16 300

## 2. Les recettes 2009

Les recettes proviennent des redevances dues par les usagers après contrôles et envoi d'un compte rendu de visite.

Les recettes de l'exercice 2009 sont reprises dans le tableau suivant :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 000</b>	<b>9 540</b>	<b>44 460</b>
	Redevances Contrôles			

## IV INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les tableaux présentés ci-après prennent comme base le nombre d'installations contrôlées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (soit dans les huit dernières années). Il peut s'agir d'un diagnostic de premier contrôle, d'un contrôle périodique de fonctionnement ou d'un contrôle de réalisation de travaux neufs ou réhabilités. Une même installation peut donc avoir été contrôlée plusieurs fois (diagnostic puis contrôle après réhabilitation).

Taux de conformité des installations :

	Nombre d'installations recensées	nombre d'installations contrôlées depuis moins de huit ans	Nombre d'installations conformes *	Pourcentage de conformité
Ammerschwyr	20	16	2	12 %
Fréland	185	16	9	56 %
Katzentahl	1	1	0	0 %
Kientzheim	0	-	-	-
Kaysersberg	37	23	7	30 %
Labaroche	788	328	189	57 %
Lapoutroie	180	79	19	24 %
Le Bonhomme	121	32	7	22 %
Orbey	485	122	37	31 %
Sigolsheim	3	3	1	33 %
<b>Total</b>	<b>1 820</b>	<b>620</b>	<b>271</b>	<b>44 %</b>

\* conformité par rapport à la réglementation actuelle : arrêté ministériel du 7 septembre 2009 données valables au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Parmi les non conformités, certaines habitations ou immeubles ne disposent d'aucun système de traitement, et sont répartis dans le tableau comme suit :

	nombre d'installations contrôlées depuis moins de huit ans	Nombre d'installations ne possédant aucun traitement	Pourcentage de ces installations
Ammerschwyr	16	0	0 %
Fréland	16	3	19 %
Katzenthal	1	0	0 %
Kientzheim	-	-	-
Kaysersberg	23	1	4 %
Labaroche	328	31	9 %
Lapoutroie	79	10	13 %
Le Bonhomme	32	13	40 %
Orbey	122	19	16 %
Sigolsheim	3	0	0 %
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>77</b>	<b>12 %</b>

Concernant le fonctionnement des installations et leur impact présumé sur le milieu naturel, celles ci ont été classées en « acceptables », « acceptables avec réserves », ou « non acceptables » (cette dernière catégorie regroupe les immeubles ne possédant aucun traitement)

	nombre d'installations contrôlées depuis moins de huit ans	Acceptables	Acceptables avec réserves	Taux « d'acceptabilité »	Non acceptables	Non déterminé
Ammerschwahr	16	2	12	87 %	2	-
Fréland	16	11	2	81 %	3	-
Katzenthal	1	0	0	0 %	1	-
Kientzheim	-	-	-	-	-	-
Kaysersberg	23	8	3	48 %	12	-
Labaroche	328	263	34		32	-
Lapoutroie	79	31	16	59 %	31	1
Le Bonhomme	32	9	1	31 %	22	-
Orbey	122	37	31	56 %	52	2
Sigolsheim	3	2	1	100 %	0	-
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>363</b>	<b>110</b>	<b>76 %</b>	<b>155</b>	<b>3</b>

Taux de mise en conformité après contrôle : 16 (2008 + 2009) mises en conformité réalisées après 620 contrôles de diagnostique ou contrôle périodique de bon fonctionnement réalisés.

## V INVESTISSEMENTS

Projets en vue d'améliorer la qualité du service :

Achat d'un logiciel de gestion des abonnés d'assainissement non collectif, afin d'améliorer et systématiser la gestion des abonnés (édition des courriers, compte rendu, gestion et archivage des informations techniques, des différents contrôles réalisés, facturation le tout accessible à travers différents modules accessibles par des fiches « abonnés ». Ce logiciel peut également prévoir l'acquisition de données terrain sur Palm Pilot directement transférables sur logiciel.

Le coût prévisionnel est de 9 000 euros, financé par un emprunt.